L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 MAI 1891. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 16 MAI 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR JAS. P. GUINAULT. —Charmante résidence No 211 rue de l'Esplanade; maison basse en brique No 177 Chemin du Bayou résidences à étage Nos 165 et 172 rue Tréme.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—Jolie cottage Nos 671, 673 et 675 rue Constance, entre Foucher et Antonine; aussi, terrains pour bâtir dans les deuxième et quatrième districts: maison de résidence en briques et vaste terrain dans le deuxième district.

PAR LE SHÉRIF—Plusieurs terrains et bâtisses sis dans le sixième district de cette ville; aussi, au No 41 rue Nord Hesperia, tout le contenu de la résidence de feu B. Haley.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Maisons de résidence de choix, bien situées et sites convenables pour y bâtir dans la section la plus favorable de la partie inférieure du sixième district.

La journée du 1er mai en Europe.

RÉFLEXIONS DU "TEMPS" APRÈS LES DÉMONSTRATIONS.

Voilà derrière nous cette journée du 1er mai. Les impressions qu'elle laisse après elle sont mêlées; en somme, tristes: tristes, non pas à cause de la gravité des incidents qui l'ont signalée, surtout en France, en Belgique et en Italie, car, tout compte fait, si l'on songe à l'étendue du mouvement et au caractère interlope et international d'une partie de certaines populations urbaines, on jugera, relativement, très peu sérieux les désordres locaux qui ont pu se produire; mais il n'en demeure pas moins qu'il y a quelque chose de lourd et de pénible pour la conscience nationale dans l'idée de ce rendez-vous périodique donné, ainsi, partout à la foie, aux éléments de révolte et de violence qui ne manquent dans aucune société et qui ne demandent jamais qu'une bonne occasion de paraître au jour. Oui, ce n'a été qu'un jeu, et un jeu de mystification, que cette journée d'hier, mais c'est un jeu extrêmement dangereux de mettre ainsi face à face, pendant de longues heures, d'un côté, les forces de police et d'armée, et, de l'autre, une population indécente, incapable de se gouverner dans ces moments là, et, qui, à l'aventure, est également prête à rire et à se fâcher.

En fait de démonstration ouvrière, on peut dire, qu'à Paris du moins, il n'y en a pas eu. Les véritables ouvriers sont restés chez eux et ont travaillé. En revanche, il y a eu des tentatives isolées d'amener des conflits. On parlait de "manifestation pacifique". Nous n'avons pas eu de manifestation du tout, ce qui, d'autre part, ne nous a pas valu une paix complète. La journée a manqué tout ensemble de solennité et de calme. Et c'est de ce double caractère que doit découler le jugement qu'il faut en porter. Il est devenu évident comme la lumière, que de telles manifestations sont absolument inutiles à la cause ouvrière, où il n'y joue, à peu près, aucun rôle, et, d'autre part, peuvent être fort dangereuses et restent, en tout cas, fort inquiétantes. Les véritables travailleurs font preuve de leur bon sens habituel en dédaignant ces promenades et ces attroupements sur la voie publique. Mais alors pourquoi donnent ils ces rendez-vous à jour fixe aux gens de désordre? Il s'en trouvera toujours un certain nombre qui sont prêts à manifester, violemment, à propos de tout, à propos de boulangisme, l'année dernière, hier à propos de socialisme et de la journée de huit heures. Ce qui condamne l'institution du 1er mai, c'est cette confusion que la désignation d'une semblable journée établit, forcément, entre la classe des ouvriers et celle des anarchistes et des nihilistes de tout acabit. Il serait de l'intérêt des premiers de rompre cette solidarité et de purger, si nous pouvons ainsi parler, leur cause et leur action légitimes, de tous ces éléments inférieurs et indignes, qui s'amalgament dans de pareilles rencontres.

Les réclamations ouvrières, les questions multiples qui se rattachent aux conditions du travail, aux rapports du salaire et du capital, se sont imposées, aujourd'hui, à l'attention et à l'étude de tous les esprits ouverts, de tous les hommes d'Etat et de tous les Parlements. En France, surtout, les travailleurs ont toutes les moyens de faire entendre leur voix, de se concerter et de s'associer; par le bulletin de vote, ils peuvent agir efficacement et même irrésistiblement sur les pouvoirs publics; en république, ils n'ont pas à craindre de trouver là mais une caste privilégiée qui puisse annuler leur volonté. Dès lors, quoi de plus illégitime que de recourir aux procédés tumultueux et révolutionnaires? Ceux-ci compromettent et font reculer leur cause au lieu de la servir; ils sont d'autant plus dignes de condamnation et de répression sévère, qu'ils sont sans excuse.

Voilà pourquoi les tentatives de violence et les provocations malsaines, pour rares qu'elles aient été hier, sont encore de trop. L'attitude générale du peuple prie dans sa grande masse, est faite, sans doute, pour en contre-balancer la mauvaise impression. Quand on étudie, un à un, ces faits de désordre, on les voit perdre encore de leur signification révolutionnaire, car ils ont, tous ou presque tous, des causes fortuites, locales et dérangères même, peut-être, au 1er mai. Ainsi, à Fourmies, où la collision la plus sanglante a eu lieu, le grève existait déjà depuis plusieurs jours; la population était partagée en grévistes et antigrévistes, qui en étaient venus aux mains. C'est pour séparer les combattants que la troupe est intervenue. Le résultat n'en reste pas moins déplorable, mais évidemment la colère de l'événement est tout autre. La journée d'hier n'est donc, à aucun degré, une journée révolutionnaire, ni encourageante pour les révolutionnaires; mais elle reste une journée fâcheuse, fâcheuse surtout pour la cause ouvrière, marquée, comme elle l'a été, par des violences et des crimes particuliers dont il appartient aux autorités légales du pays de rechercher et de punir les auteurs.

Les humeurs de l'estomac, le Salt Rheum, et toutes les maladies de sang sont radicalement guéries par la Salsepareille d'Ayer.

DUNKERQUE, FRANCE. — ÉCLAIRAGE DE LA RADE. — EXPOSITION. — On va, prochainement, modifier l'éclairage de la rade de Dunkerque, à l'aide de six bouées lumineuses, et supprimer le feu flottant de Bascus.

Une exposition industrielle, agricole, commerciale, maritime, scientifique et artistique, aura lieu, à Dunkerque, du 1er juin au 30 septembre 1890.

Cette exposition a pour but d'étendre le commerce et l'industrie, en général, de toute la France dans les deux plus riches départements du Nord et du Pas-de-Calais, comme aussi de faciliter l'exportation des matières premières et produits manufacturés par les ports maritimes les plus fréquentés de la Manche.

LOUISIANE.

Le Herald, Hahnville, paroisse St-Charles, du 9 mai:

De tous les côtés, on réclame la pluie à grands cris. Il est bien à craindre que la sécheresse ne se prolonge encore quelque temps.

Le fleuve baisse très lentement, mais il baisse; quant aux eaux de l'intérieur, elles montent sans cesse au taux d'un demi-pouce, par jour. Nos planteurs nous affirment qu'ils peuvent supporter de 8 à 9 pouces de plus.

Le Review, Morgan City, paroisse Ste-Marie, du 9 mai:

Abbeville a depuis quelque temps, établi des puits, à l'intersection de certaines rues, pour fournir l'eau nécessaire en cas d'incendie. La Nouvelle-Ibérie a pris de sages précautions, à cet égard. Thibodaux a, depuis plusieurs années, une certaine quantité de puits du même genre. Morgan City est la seule localité qui n'en soit pas pourvue. Pourquoi ne ferait-on pas creuser un puits artésien dans un endroit central? Il est plus que probable que nous obtiendrons de l'eau, à peu de profondeur, et à peu de frais.

—Il y a si peu d'eau dans nos marécages, que nos bûcherons sont obligés d'avoir recours aux machines à vapeur et à leurs cables pour en tirer les troncs d'arbres.

Le Comet, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 9 mai:

Il était question, depuis quelque temps, d'établir ici une usine centrale, mais les ravages de la crevasse White ont arrêté l'entreprise. L'initiative prise par la paroisse Terrebonne, qui élève une grande raffinerie à 15 milles au-dessous de Houma, a fait reprendre le projet, et il est probable qu'avant longtemps, les environs de Thibodaux n'auront rien à envier à ceux de Houma.

Il est question, également, de fonder ici une banque. L'idée est d'autant plus heureuse qu'il n'y a aucune institution semblable, ni dans la paroisse Assomption, ni dans celle de Terrebonne—sans compter que la même compte plus de 22,000 habitants=plus qu'il n'en faut pour faire prospérer un établissement financier.

Le Bulletin, Markaville, paroisse Avoyelles, du 10 mai:

Jay Gould est en train de construire un chemin de fer allant d'Arkansas à Monroe. Cette ligne ira rejoindre le Golfe. Nos hommes d'affaires doivent essayer d'en obtenir le passage à travers les Avoyelles. Voilà longtemps que nous attendons une occasion pour obtenir une voie de communication rapide. Cette occasion se présente à nous; tâchons d'en profiter. En agissant autrement, nous commettrions une faute impardonnable.

Le Democrat, New Roads, paroisse Pointe Coupée, du 9 mai:

Le long de la Pointe Coupée, le fleuve continue à baisser lentement. Nous sommes bien loin près aître, maintenant, d'échapper à l'inondation.

—On nous affirme que notre récolte de miel sera abondante, cette année, s'il ne survient pas d'accident imprévu.

—Un planteur intelligent du Mississippi vient d'adopter, pour la nourriture de ses porcs, un procédé excellent et très économique. Il a construit une petite fournaise à bas prix. Il y a placé pardessus une boîte en fer. Dans cette boîte, il a jeté sa graine de coton après l'avoir bouillie. Réduite à cet état, la graine devient un très bon aliment pour les porcs. Il en a élevé ainsi une grande quantité, l'an dernier. La graine de coton vaut parait-il, le maïs, et l'huile qui y est contenue, maintient les animaux en bonne santé. Deux semaines seulement avant de les tuer, on fermier les nourrit au maïs. Par ce procédé, l'élevage du porc devient, ici, beaucoup moins dispendieux que dans l'Ouest.

Le Sugar Planter, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 9 mai:

Il est grandement question d'ériger une grande usine centrale dans le voisinage du bureau de poste Devall, dans notre paroisse. Il y a là, aux environs, de cinq à six mille acres de terre à canne, de première qualité. On pourrait faire des arrangements avec MM. Chamberlin, Devall, Clark, Barrow et Hogan, et les déterminer à envoyer leurs cannes à l'usine. La localité est d'un accès facile, du côté du fleuve. Si l'on construisait, à travers ces propriétés, un petit chemin de fer qui transporterait les produits à l'usine; si, ensuite, on reliait le Louisiana Central et le Texas Pacific par un court embranchement, à Westerer, de tous les côtés on pourrait arriver à l'établissement et cet établissement, il serait extrêmement facile d'écouler le tout au marché. C'est une excellente idée, sur laquelle nous appelons l'attention de nos capitalistes.

Si le fleuve continue à baisser, comme il le fait à présent, dans un peu plus d'une semaine, le niveau sera au-dessous de la ligne de danger.

Le Courrier, Houma, paroisse Terrebonne, du 9 mai:

Un grand nombre de nos concitoyens demandent que l'on creuse un puits artésien dans notre localité. La santé publique en dépend, surtout dans les temps de sécheresse comme celui que nous traversons.

Le Louisiana Review, Nouvelle-Orléans, du 13 mai:

L'Association de l'Armée de la Virginie du Nord a fait, récemment, une excursion, à Abita Springs et à Covington, paroisse St-Tammany. Le temps était superbe et la journée a été très agréablement remplie.

A Abita et à Covington, il y a d'excellents hôtels et de très bons restaurants, d'un prix très raisonnable. Partout on remarque des signes de progrès. Au nombre des bâtisses nouvelles qui s'élèvent dans la première de ces deux localités, il faut citer, principalement, le nouvel hôtel Bossier qui sera luxueusement aménagé.

A Covington, même mouvement, on peut dire, de cette paroisse, qu'avant longtemps, elle sera une des plus peuplées des plus animées et des plus prospères de l'Etat.

La valeur de l'assessement s'est élevée de plus de $500,000 depuis 10 ans, suivant les chiffres du dernier recensement, et la population s'est accrue de 6,000 à 10,000. Placée près de la ville, près du Golfe et du Lac Pontchartrain, elle jouit d'un climat délicieux, été et hiver; elle possède de nombreuses sources célèbres par leurs vertus médicinales. Aussi, est-elle devenue le rendez-vous de tous ceux qui ont la santé altérée et cherchent à la rétablir. Sur les tables de salubrité, elle est placée au premier rang. Les terres boisées et les pinières y sont d'une rare richesse; on y fait, avec succès, l'élevage du mouton, qui y est d'une saveur rare. Rien d'étonnant à cela: l'herbe y est délicieuse et le sol élevé.

—Dans la paroisse Terrebonne, l'habitation Leanche a été achetée par MM. C. Dardeau et F. Kane, du Bas-Terrebonne.

—Amite City, paroisse Tangipahoa, a expédié, dans le mois d'avril, 3,091 boîtes de fraises. La moyenne qu'a rapportée cette petite récolte, est de $7,727 50.

La valeur de la propriété, à Hammond, hausse rapidement.

—D'après le *Louisiana Sun*, tout un chargement de poulets de printemps a traversé Hammond, en route pour la Nouvelle-Orléans, et le tout a dû être vendu très cher, car, en ville, les poulets de printemps se vendent, pour ainsi dire, au poids de l'or.

—On porte à $20,000 la valeur des nouvelles bâtisses qui se sont élevées, à Farmerville, paroisse Union, l'an passé.

—*Le Comrade*, de la paroisse Winn, proteste contre les chiffres du recensement des Etats-Unis. Il dit que ceux du recensement de l'Etat accusent 1,200 habitants de plus.

—Dans la paroisse West Baton Rouge, la superbe habitation Babino a été achetée $36,400, par M. Geo. Hill.

—A Morgan City, paroisse Ste-Marie, la Compagnie du Southern Pacific va faire encercler les piliers qui supportent son pont, de cylindres en fer, et remplir les vides intérieurs avec du béton.

—A Alexandrie, paroisse Rapides, une nouvelle banque, au capital de $100,000, s'ouvrira vers le milieu de juin. Des capitalistes de l'Ouest et de l'Est sont à la tête de l'entreprise.

On cite, dans cette paroisse, le jardin de M. W. S. Miller, le plus beau de l'Etat —dit-on. On y voit 300 têtes de choux, qui ont, chacune, 4 pieds et demi de circonférence.

—*Le Caligraph*, de la paroisse Lincoln, dit que l'on va bâtir une série de cottages sur les terrains de Chataugua.

—Les recettes de coton, à la presse de Monroe, paroisse Ouachita, étaient de 38,512 balles à la fin d'avril.

—Dans les Avoyelles, une Compagnie de construction s'est formée, au capital de $100,000, pour construire et exploiter un embranchement allant, de la ligne du Texas Pacific, en passant par Bunkie, à Evergreen, Bayou des Glaises et Rivière Rouge.

Si votre sang est vicié, purifiez-le sans délai en vous servant de la Salsepareille d'Ayer. Remède sûr et efficace.

LE CRIME

— DE —

CHANTELLE, FRANCE.

Suite.—Audience du 2 mai.

Encore une vingtaine de témoins à entendre. La veuve Grandjean, une vieille femme qui habite une maison cestiguë à la propriété de Mme Achet, a entendu quatre coups de revolver, un grand cri et la chute d'un corps. Elle ne s'est pas rendu compte d'où venait le bruit, ses fenêtres ne donnant pas sur le jardin de Mme Achet, mais du côté opposé.

—J'ai eu peur, dit-elle, et je ne suis pas sortie. Je suis restée couchée.

M. le président.—N'avez-vous pas dit que vous n'iriez pas travailler chez Mme Achet pour 5 francs par heure. Pourquoi?

R. Parce que le crime avait été commis.

D. Vous ne vous êtes pas levée de la nuit?

R. Non, monsieur, le matin à cinq heures seulement.

M. le président à l'accusée.—A l'instruction, vous avez dit que vous aviez vu la femme Grandjean vers minuit. Avant de trainer le cadavre, vous avez vu sous la porte de la ruelle une raie de lumière. Vous avez, avez-vous dit, sauté vers la porte et vous avez vu une femme entrer dans la maison (Sensation). Vous avez reconnu que ce ne pouvait être que cette dernière. Parlez vous dans cette déclaration?

Mme Achet.—Je ne crois pas m'être trompée.

M. le président au témoin.—Et vous, vous persistez à dire que vous étiez couchée et que vous êtes restée au lit?

R. Oui, monsieur.

Avec la déposition d'Auguste Melin, hongrois à Chantelle, les débats, qui languissaient, s'animent.

Le soir du crime dit-il, vers minuit, je me suis levé pour aller satisfaire un besoin; je me suis arrêté sur un tas de fumier situé chez moi à 50 mètres environ de la propriété de Mme Achet. Un bruit m'a vivement, qui partait tout bas attiré mon attention. Alors j'ai entendu quelqu'un qui traînait un homme au collet.

Le président.—Qu'est-ce qu'un homme qui est tiré au collet? (Rires.) Vous voulez dire autre chose?

Le témoin.—Je l'ai compris que l'on se grenait au collet parce qu'il y avait un bruit de dispute.

D. Et après?

R. Après, j'ai compris qu'il était renversé.

D. Mais tu n'il rien dit?

R. Si il a dit: "Grâce! grâce! Laissez-moi!" L'autre s'adressait à lui fortement (rire).

D. Avez-vous entendu ce qu'il disait?

R. Non, il parlait très vite et sur un ton peu très élevé.

D. Et celui qui était tombé?

R. Je n'ai pas entendu autre chose.

D. Vous paraissait il effrayé?

R. Non, pas précisément. (Mouvements)

D. Vous avez dit tout à l'heure qu'il criait: "Grâce! grâce!" Êtes-vous bien sûr?

R. Non, pas bien sûr; mais il a dit: "Laissez-moi!"

D. Y avait-il plusieurs personnes?

R. Oui.

D. A quoi l'avez-vous compris?

R. Il y avait beaucoup de piétinements.

D. Et après?

R. Puis, j'ai entendu qu'on disait: "Laissons-le là."

D. Qu'est-ce que vous avez pensé?

R. D'abord j'avais pensé que c'était une victime qu'on déchargeait; qu'on rentrait du vin; car dans nos pays, on prend quelquefois des détours pour rentrer le vin. (Rires).

D. Qu'est-ce qui vous l'avait fait penser.

R. C'est que j'entendais: "Hem! hem!" comme quelqu'un qui prend beaucoup de peine.

D. Et puis quelle idée vous est vous venue?

R. J'ai cru que c'étaient des jeunes gens qui traînaient, qui s'amusaient, et qu'on en avait traîné.

D. Vous avez bien pensé que c'était une personne qu'on traînait?

R. Certainement! ça m'a bien frappé!

D. Et cela ne passait vers minuit?

R. Oui.

D. Avant, n'avez vous rien entendu?

R. Oui, une heure avant environ, pendant que j'étais couché, j'ai entendu trois ou quatre coups sourds, comme si l'on frappait à coups de bâton sur une porte.

D. A vos vous reconnu la voix?

R. Non, mais la personne grassayait un peu.

Me Demange.—Enfin pourquoi n'avez-vous parlé de cela que le 19 octobre et non pas le jour même quand on vous a interrogé?

R. Ah! c'est que j'avais des occupations et puis je n'avais pas attaché d'importance à cela.

Me Demange.—Vous avez dit le 16 que vous avez entendu un coup comme si on avait frappé sur une cuve et vous oubliez le reste. Tenez voilà vos déclarations à l'instruction

R. C'est vrai, mais qu'est ce que vous voulez! je ne me suis pas rappelé sur le moment!

M. le président.—Il vous a bien dit que du bruit des voix venait de la direction de la ruelle du jardin, ne venait pas de pressoir qui est situé plus loin?

R. Oh! parfaitement sûr.

Le témoin se retire et son frère, Auguste Melin, lui succède à la barre.

Ce que je sais, dit celui-ci, je ne le sais qu'indirectement; c'est mon frère qui me l'a dit. Un soir, chez l'instituteur, nous discutions, l'instituteur et moi, sur la manière dont le crime avait dû être commis, et je soutenais que Mme Achet n'avait pas pu traîner le cadavre, qu'elle ne devait pas être seule, qu'il y avait des complices. Alors mon frère, qui était là, a dit: "Tu ne sais rien. Il n'a pas été traîné; il a été porté."

Alors il a raconté ce qu'il avait entendu; il a même dit qu'il avait reconnu la voix.

D. A t-il nommé la personne?

R. Oui, il l'a nommée; il a dit qu'il avait reconnu la voix du jardinier de Mme Achet, de Coulaudon (Mouvements.)

Il faut, ajoute le témoin, que je vous dise certaines choses qui n'ont pas passé hier. M. Bardy, le clerc de M. Lépine, m'a appris que le 24 avril Coulaudon, qui était à l'auberge à Chantelle et qui était gris, en voyant passer l'avocat de Mme Achet demanda quel était cet monsieur. On lui répondit: "C'est Me Demange." Alors il prit la tête dans ses mains et s'est écrié: "Moi aussi, je suis dans le crime!" Puis, aussitôt: "Ah! monsieur, qu'est ce que je viens de dire!" M. Bardy m'a dit qu'il tenait la chose de M. Biet, devant qui Coulaudon a tenu ce propos. D'ailleurs, il y avait là plusieurs personnes. (Longs murmures.)

M. le président.—Comment se fait il que votre frère ait tant tardé à dire ce qu'il savait?

R. Mon Dieu! je vais vous le dire. C'est parce que chez nous on n'aime pas beaucoup à venir servir de témoin en cour d'assises. (Rires.) J'ai dit à mon frère qu'il avait tort qu'il devait dire tout ce qu'il savait, que du moment qu'il avait parlé comme il avait fait chez l'instituteur il fallait qu'il dit tout, qu'on finirait par savoir tôt ou tard ce qu'il avait dit.

M. le président.—Vous a-t-il dit qu'il avait très nettement entendu Coulaudon?

R. Oh! oui. Je donnerais, disait-il, mon cou à couper que je l'ai entendu. (Agitation.)

Notons, en passant, la déposition de la domestique du témoin, qui a entendu son maître raconter qu'il avait ouï un bruit de voix, etc. Elle ajoute que ce dernier a aussi parlé de rires, ce qui lui a fait penser tout d'abord que c'étaient des jeunes gens qui s'amusaient.

Auguste Melin est rappelé et reconnaît, sans que les questions soient poursuivies plus loin, que la déclaration de son frère est exacte.

Les témoins Batailliet, Blanzat et Bonnet étaient, dans la nuit du 17 au 18 octobre, occupés au pressoir situé à environ 150 mètres de la propriété Achet.

Les deux derniers déclarent que, vers minuit, ils ont conduit un char où se trouvaient des cuves dans la direction de la maison de M. Greffier et qu'à un moment donné ils ont dit: "Laissons-le là, il ne nous gêne plus."

Batailliet, qui était resté au pressoir, a entendu le propos très nettement.

Le président.—Pourquoi n'a-t-on pas parlé de cela tout de suite!

Le témoin Blanzat.—Parce que l'on ne pouvait pas savoir si cela avait ou non de l'importance.

Mme Lamothe, accusée de l'accusée, dépose que, le 17 octobre au soir, Mme Achet n'est partie que parce qu'elle en a été priée par son beau-frère, qui voulait se coucher; elle voulait faire de la musique.

M. Lamothe, son mari, confirme le détail.

Enfin, Mme Desgranges, marraine de Mme Achet, ne croit pas que Mr. Lépine fût jamais venu le soir à une heure assez avancée chez l'accusée. En tout cas, elle ne l'y a jamais vu pour sa part. Elle reconnaît cependant que Mme Achet lui a remis, le 19, un paquet de papiers en la priant de les emporter et de les brûler.

D. Et le gendarme était là!

R. Oui, monsieur.

D. Vous avez brûlé ces papiers; qu'est-ce que c'était!

R. Je ne sais trop, il y avait des imprimés, des lettres intimes, mais pas de comptes.

D. Il y avait un autre paquet que vous avez pris dans une chambre.

R. Oui, des cartouches que j'ai conservées.

Le témoin ajoute que M. Achet lui a dit ensuite de prendre les 6,500 francs cachés sous le tapis, parce que l'affaire tournait mal; qu'elle est allée les prendre en effet à tâtons, mais que, se ravisant, elle les a plus tard remis à leur place.

M. le président.—A-vous averti l'accusée que vous aviez remis les billets de banque sous le tapis?

R. Oui, monsieur. Je le lui ai dit à voix basse.

M. le président.—Il paraît qu'elle ne l'a pas entendu. On n'a pu que difficilement, dans l'instruction, obtenir de vous des déclarations; c'est un à-n, au quelque sorte, qu on vous a arraché les renseignements que vous avez fournis. Pourquoi avez-vous remis l'argent sous le tapis. Pensiez-vous qu'il est une origine illicite!

R. J'avais pour tout simplement d'être compromise en acceptant ce dépôt.

L'audience est suspendue et la suite des débats renvoyée à deux heures.

(*La suite à demain.*)

L'ALLIANCE DE L'AUTRICHE.—A propos d'une brochure parue en Allemagne et inspirée, dit-on, par le prince de Bismark, et dans laquelle l'auteur prétendait que l'Allemagne pourrait, facilement, conclure une alliance avec la Russie aux dépens de l'Autriche, les journaux hongrois, à leur tour, soutiennent que l'Autriche Hongrie pourrait, aussi facilement que l'Allemagne, s'entendre avec la Russie.

Quelques-uns ajoutent même qu'une combinaison visant la France et l'Autriche ne serait pas plus impossible qu'un rapprochement de cette dernière vers la Russie.

Une exécution capitale à Blois, France.

Denis Rebours, l'auteur du triple assassinat de Bouffry, condamné à mort, le 3 mars dernier, par la cour d'assises de Loir-et-Cher, a été exécuté le 2 mai au matin.

C'est dans la nuit du 11 novembre de l'année dernière que Denis Rebours était allé se poster devant la maison habitée par un vieillard de soixante-quatre ans, Louis-René Rebours, son parent, avait attendu qu'il sortit sur le chemin, selon son habitude, pour satisfaire un besoin et l'avait assommé. Il avait ensuite pénétré dans la maison, où sa tante et sa cousine, une infirme de trente-et-un ans, avaient subi le même sort.

Le mobile de ce triple crime était le vol. Denis Rebours était sur le point de se marier et il avait imaginé, pour se procurer l'argent nécessaire aux frais de la noce, d'assassiner ses parents. Il ne trouva que 72 francs.

C'est à quatre heures du matin que Rebours a été réveillé et que M. Langlois, substitut du procureur de la République, lui a annoncé qu'il devait se préparer à mourir. Rebours, épouvanté, n'est mis à sangloter et à gémir. L'aumônier lui a demandé à plusieurs reprises s'il voulait entendre la messe? Le condamné, sans cesser de pleurer, a refusé avec obstination. Après l'avoir habillé, on l'a conduit au chauffoir; il grelottait malgré la chaleur du poêle et ne pouvait parvenir à allumer sa pipe. Il avait la respiration très pénible; ses yeux larmoyants semblaient ne voir personne.

Il a mangé un peu de pain et de galantine, bu un verre de vin, pris du café; puis, à la stupéfaction générale, il a demandé qu'on lui permît de parler aux personnes présentes. Il a été accédé à son désir, et il a donné, malgré l'heure, Pallecution que venait et qu'il avait dû apprendre par cœur dans le but de produire une impression favorable:

Messieurs, je demande bien pardon de ce que j'ai fait. J'ai pas mérité la guillotine, car, si je l'ai fait, c'est le malvais sang qui m'a poussé. J'aurais pas mérité la guillotine si je l'"aurais" fait par "mauvaisets". C'est bien malheureux et bien triste pour ma famille; pas pour moi, qui serai bien-tôt hors de la misère, car je pense que je serai plus heureux qu'avant.

Quand Rebours a fini, il fume une autre pipe. Il est plus calme.

M. Deibler et ses aides arrivent. Le condamné demande à serrer la main à ses gardiens; puis on lui lie les jambes et les bras, et il est conduit au fourgon. Il lit mimure: "C'était pas la peine: j'aurais bien marché."

Pendant le trajet, l'aumônier l'exhorte, l'encourage. Il ne semble pas l'entendre et continue à se lamenter.

Sur la place où a lieu l'exécution, plus de 4,000 spectateurs, dont beaucoup de paysans de la région où le triple assassinat a été commis, conversent bruyamment. Rebours descend de la voiture, soutenu par deux aides. Il n'a plus la force de marcher. Devant la machine, il recule instinctivement en disant:

Ben! oui, je l'ai mérité. Oui, j'y vas! faut que j'y aille!

L'aumônier l'embrasse, puis les aides le poussent vers la bascule. Rebours se rejette tout à coup en arrière et répète: "Je l'ai mérité! faut que j'y aille! J'y vas!" Les aides l'installent, mais le misérable se redresse avec force et fait un mouvement de côté. On le reprend et on le force à baisser la tête, mais il s'agite encore, et le couteau, en tombant, sectionne le cou obliquement. Enfin, à cinq heures trois minutes, tout est terminé.

Quelques instants plus tard, le corps et la tête sont emportés dans le fourgon jusqu'à l'hôpital, où trois médecins doivent faire des expériences physiologiques.

BERCIER.—Décédé hier, à 4 heures 30 de l'après-midi, âgé de 7 mois et 20 jours, PHILIPPE N. BERCIER, fils de Joseph L. Bercier et de Hélène Joust, et natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'assister à son funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, à 4 heures 30 précises. Le convoi partira de la résidence de ses parents, No 270, rue Nord Galvez, entre les rues Kerlerec et Colombus.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

6 juil—6 m

P. E. CARRIÈRE,
No 150 rue du Canal,
Marchand d'Articles de Photographes.

A partir du 15 de ce mois, il transférera son établissement au No 152 de la rue du Canal où il ne vendra désormais que son nouveau assortiment d'articles importés les plus nouveaux.
16 mai—2f

A vendre au comptant.

La Recette et le droit d'exploitation de mon Formaldéide Liquide, (Bed Bug Killer), pour une somme relativement faible. Ma santé précaire et mon manque de tout capital me rendent incapable de tirer parti de ma découverte, je désire en céder la propriété à un homme d'énergie et de quelques moyens pécuniaires; cette cession garantie par un note notarié en bonne et due forme.

Bien conduite, cette affaire est une source certaine de bénéfices sérieux en tous pays.

Dr C. TESTUT,
Rue Orléans, 49.
16 mai—

Société des Lutthiers.—Les officiers et membres de la dite Société sont priés d'avoir à l'élection annuelle de la Société, qui aura lieu samedi soir, 16 mai 1891, à 8 heures précises, à leur local habituel.

Par ordre de
PIERRE PUISSEGUR, Président.
P. CARALOT, Secrétaire. 7mai—7 10 16

AVIS.

Avis est donné aux souscripteurs des actions de New Orleans Co-operative Banking Association, que le premier versement sur leurs souscriptions sera dû et exigible, le 1er jour de mai 1891. Le paiement sera reçu à la Banque, rue de Chartres, 42 et 44, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, le soudis jour. Les appliations pour crédit des versements déjà faits devront être remises à l'une ladite société reçues, à partir de ce même jour.

Nouvelle-Orléans, La., 15 avril 1891.
F. M. SOMMERVILLE,
16 avril—1m Président.

Pourquoi

Les Pilules d'Ayer sont-elles si renommées? C'est que, toujours dignes de confiance, comme médecine cathartique, elles ne laissent jamais de suites malvaises. Elles sont purement végétales et entièrement exemptes de calomel ou de toute autre drogue dangereuse; et que le malade soit jeune ou vieux, elles peuvent être administrées hardiment.

Dans les Etats de l'Ouest et du Sud, où les désordres du foie sont si fréquents, les Pilules d'Ayer ont donné la preuve d'un inestimable bienfait. D. W. Baire, New-Berne, N. C., écrit: "J'ai souffert longtemps avec des maux d'estomac et du foie. J'essayai différents remèdes, mais n'en reçus aucun allégement jusqu'à ce que je commençasse à prendre des Pilules d'Ayer. Ces pilules me soulagèrent sur-le-champ. Je les prie pendant quelques mois et ma santé est complètement revenue."

Dans toute la Nouvelle Angleterre, après les maladies pulmonaires, les maladies de l'Estomac et des Intestins sont celles qui prévalent le plus.

La Dyspepsie

Et la Constipation sont presque universelles. M. Gallacher, chimiste-expert, de Roxbury, Mass., qui a longtemps souffert de la Dyspepsie, écrit:

"Un de mes amis me persuada d'essayer des Pilules d'Ayer, et après en avoir pris une boîte, sans beaucoup de profit, j'étais disposé à ne plus en faire usage, quand il m'engagea à persévérer à les prendre, et avant d'avoir fini la seconde boîte, je commençai à ressentir un soulagement. Je continuai à les prendre par intervalles, jusqu'à ce que j'eus fait usage de cinq boîtes. Qu'il suffise de dire, que je suis maintenant bien portant et reconnaissant à votre chimie, qui dépasse la science."

La tête et l'estomac sont toujours en sympathie; de là la cause de la plupart de ces maux de tête douloureux, auxquels tant de personnes, spécialement les femmes, sont sujettes. Miss. Harriet A. Marble, de Poughkeepsie, N. Y., écrit que pendant des années elle était martyre du mal de tête, et jamais n'avait rien trouvé qui lui donna plus qu'un soulagement temporaire, jusqu'à ce qu'elle commençât à prendre des Pilules d'Ayer, et que depuis lors, elle jouit d'une santé parfaite.

Ayer's Pills,

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendues par tous les Pharmaciens.

GRAND VOLSKFEST

— AU PROFIT DE —

L'Asile des Orphelins Protestants Allemands, au Fair Grounds,

Dimanche et Lundi, le 17 et le 18 mai,

COURSES! COURSES!

Lundi, 18 mai, à 3 heures P. M. précises.

Première course: un galop—Course du genre nouveau—quatre prix: au mille, chevaux âgés, Agés, 4 ans et au-dessus de poids, prix $15., divisés comme suit: le premier arrivant au premier quart de mille, $15.; le premier arrivant au demi mille, $30; le premier arrivant aux trois-quarts de mille, $45; le premier arrivant à la tribune des juges, $60.

Entrée 10 pour cent du prix.

Essai à la course—Au trot sans le bar mais—Un mille en partie liée en trois les deux meilleures, pour un prix de $150. Pour chevaux qui n'ont pas gagné et qui l'ont été exclusivement trente jours précédant la course, chevaux appartenant à des personnes de la Nouvelle-Orléans, trois entrées au prix, trois partants. Entrée 10 pour cent du prix. Premier prix, $75; second prix $45; troisième prix, $30. La course sera régie par les règlements de la National Trotting Association, acceptés que les poids seront interdits. Les courses seront closes samedi, 16 du courant à 8 heures P. M. au Crescent Hall. L'argent devra accompagner toute entrée. Les courses seront sous la direction de MM. H. Rosenthal, O. J. Walker et Jos. Hawkins.

Pour le comité de Vollfest. H. Heidenhain, Jos. Kornhaber.

MAXIMILIEN HERRMANN, Chairman
W. W. HYATT, Secrétaire du Comité des Courses.

10 mai—10 15 16 17

SCIENTIFIC AMERICAN

In the office, and most popular scientific and mechanical journal published. Ably edited by the ablest scientific and practical writers in the world. Fully illustrated. Best class of wood engravings. Published weekly. Sold by newsdealers everywhere. Terms, $3 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plate of some country house or public building. Supplying enravings and full plans and specifications for the best plan selected from competing sketches. Price $2.50 a year, 25 cts a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by application to MUNN & CO., who have been engaged in the patent business over 45 years. Handbook, Correspondence Strictly Confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & CO., and prevent immediate infringement. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors,
GENERAL OFFICE: 361